

Vieillir chez soi - vivre entre soi ? Les habitats intermédiaires en question **Colloque, 22 - 24 mai 2013, Tours, France**

Avec le soutien du CR06 "Parcours de vie et vieillissement" de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française (AISLF)

Espaces en partage. Biens et liens à l'épreuve de la proximité

Simone Pennec

Document de travail, Mai 2013

Intro. De domicile en domicile : Rester soi parmi les autres, entre continuité et altérité

Les modes d'habiter font l'objet de remaniements répétés lors desquels les vieilles personnes font preuve de capacités pour investir, désinvestir et réengager de nouvelles pratiques dans leur(s) logement(s) et environnement(s), et ce, qu'elles se maintiennent dans le même domicile ou qu'elles soient conduites à en changer. A l'encontre des présentations homogénéisantes qui font surtout état des difficultés d'adaptation, leurs récits et pratiques témoignent d'une plasticité et d'une dynamique des arrangements négociés dans les relations aux proches (parents, professionnels, passants), aux espaces (logement, quartier, ville, commune) et aux temporalités. De manière synthétique, le sentiment du « chez soi » peut s'ancrer au sein de plusieurs domiciles successifs, alternatifs, etc... sous certaines conditions.

Néanmoins, dans certaines situations se manifestent des limites et des seuils de capacités qui imposent des accompagnements particuliers, temporairement ou sur une plus longue durée. L'« épuisement capacitaire » (Breviglieri, 2008) suppose des modes de soutiens de l'habité, au-delà du confortement des espaces, qui mettent en jeu plusieurs pratiques professionnelles et celles de l'entourage. Aussi, pour mieux appréhender l'ensemble des situations, il paraît nécessaire de considérer ensemble les politiques de prise en soin et celles de l'habiter, tout en prenant en considération les diverses configurations d'acteurs en présence et leurs actions imbriquées (agency) susceptibles de permettre le respect des modes de vie des individus diversement capables d'exercer leurs pouvoirs de négociation.

Les trajectoires fines de l'habiter ne sont que partiellement saisies par les statistiques qui si elles rendent compte de la faiblesse des mobilités résidentielles et des déménagements des individus de plus de 60 ans¹, laissent dans l'ombre les diverses tentatives, alternatives et allers-retours des individus. L'usage fait de ces données renforce pour partie les représentations véhiculées par les politiques du « maintien à domicile » quant à la volonté de vieillir (et de mourir) chez soi sans toujours prêter attention aux mouvements de trajectoires et à la diversité des habitats expérimentés, intermédiaires pour un temps et/ou intermédiaires dans leurs modalités de services. Nos études ont cherché à saisir les adaptations et les changements d'habiter, lieux et rapports (sensations, sentiments, pratiques), au travers d'études de cas et de monographies (encadré fin article). Cette perspective est suivie par plusieurs chercheurs pour rendre compte des configurations en présence et du travail des différents acteurs (individu, proches, professionnels, financeurs, etc.) intervenant dans les services. Antoine Hennion, Pierre Vidal-Naquet *et al.* (2012) montrent les apports spécifiques des analyses de cas en faisant référence aux méthodes analytiques et cumulatives pratiquées par l'histoire, l'analyse statistique n'ayant pas ici pertinence. Nous disposons, par ailleurs, de plusieurs études quantitatives qui

¹ La moyenne de 10% chez les + de 60 ans se situe entre 12% pour les plus jeunes et 8% (Enquête Insee Logement, 2006) et les statuts (propriété/location) connaissent des trajectoires influencées par l'avance en âge (Driant, 2010). « La mobilité résidentielle des ménages âgés », *Changer de résidence ? Changer de pays ? Les comportements résidentiels des retraités*, PUCA, Vieillissement de la population et habitat, mars 2010, p.17-32.

permettent de contextualiser les évolutions des pratiques des territoires à la retraite (Bonvalet, Ogg, 2009) et les mobilités résidentielles Nowik et Thalineau (2008, 2010).

Dans le cadre des politiques du « maintien à domicile », certains services professionnels ont été déployés (avec des disparités territoriales) et, plus encore, les services de la parenté. Cependant, le domicile en tant que tel, l'environnement et les territoires de vie ont peu fait l'objet de politiques suivies, intégratives des handicaps et du vieillissement, facilitant l'accessibilité universelle (bâti, environnement, statuts de propriété ou d'usage : questions traitées par quelques pays selon divers modèles). Dimensions essentielles pour permettre au sentiment du « chez soi » de s'étendre au-delà du maintien dans de mêmes lieux, maintien qui peut aussi devenir assignation parfois dans des conditions inadaptées. Notons aussi que les questions de logement et de lieux de résidence sont actualisées sous de nouveaux traits : au nom de la prévoyance, du libre choix, voire du principe de l'autonomie, les responsabilités des individus et les obligations de la parenté, juridiques et morales, sont rappelées de manière récurrente. Et, à ce titre, l'usage des biens propres, dont l'habitat, (ressources, assurances privées, etc.) apparaît comme devant faire office de prévoyance, y compris au service des liens sociaux. Une telle privatisation du souci de soi et des siens rencontre ici les limites des biens et des économies familiales. Les situations d'« épuisement capacitaire » donnent lieu, par exemple, à de mises sous mesures de protection de justice pour préserver les biens (Le Borgne-Uguen, Pennec, 2005 ; Le Borgne-Uguen, 2012) et soulèvent « le paradoxe de l'autonomie et de la vulnérabilité » analysé par Paul Ricoeur (2001).

Nous souhaitons ici prendre en considération les lieux et les étapes intermédiaires en tenant compte des médiateurs (intermédiaires eux aussi) pour mieux saisir ce qui tient aux individus et, dans le même mouvement, ce à quoi ils tiennent. Cet ensemble imbriqué construit les trajectoires, éminemment diversifiées, des parcours de longévité au croisement des caractéristiques sociales, de genre et de territoires. Trois séquences-temporalités peuvent permettre de dépeindre ce tableau composite des parcours d'habiter. En premier lieu, les conversions successives des territoires et la malléabilité des pratiques dans l'espace domestique et l'environnement public et privé. Par la suite, la recherche d'alternatives pour voir et, éventuellement, habiter ailleurs lorsque le chez soi ne répond plus aux attentes ; dont les cohabitations et recohabsitations, familiales et autres. Enfin, les processus de préservation et de recomposition du sentiment d'habiter au sein de logements collectifs.

La contribution retient une part de ces questions en les articulant autour de trois points² :

- les ressources et patrimoines : usages et transmissions des lieux de vie ;
- les formes et temps des cohabitations : celles entre ascendants et descendants ;
- De l'isolement à la vie en collectivité.

Ressources et Patrimoines : Usages et Transmissions des lieux de sa vie ; Traces de soi

Les relations des personnes à leur habitat mettent aussi en jeu le type de logement (2/3 en maison) et les statuts de propriétaire (majoritaire) ou de locataire³. Il ne s'agit pas ici de faire une analyse comptable des biens mais de situer les logiques engagées lors des changements d'habitations quant aux transactions familiales. Le logement fait ainsi objet de transmissions, plus particulièrement à certains moments et événements du cycle de vie. Les logiques patrimoniales et les modes de transmission se différencient entre « l'anticipation

² Plusieurs éléments de cette communication sont développés dans les publications et rapports de recherches référencés en fin de texte (encadré et bibliographie).

³ Berger *et al.* (2008) soulignent que 2/3 des ménages de retraités habitent une maison individuelle dont 4/5 sont propriétaires.

chez les ménages aisés... [et le]... donnant-donnant à la campagne et chez les plus modestes » (Jacques-Jouvenot, 2010) qui doivent faire avec la modestie des biens.

Désinvestir

Se délester de son domicile pour accéder à un meilleur confort de vie engage des transactions dans les économies familiales et des remaniements autres que matériels. Si Marie Pierre Bresse *et al.* (2010) considèrent « la maison [comme une] marchandise impossible »⁴, les récits que nous avons collectés laissent entendre un détachement relatif de l'intérêt d'être propriétaire, au profit de l'affectation des biens aux descendants. A la vieillesse, la maison deviendrait-elle une marchandise possible, sous réserve de donation de ce bien (ou de sa traduction dans d'autres biens) au sein de la lignée, et pour la préservation de sociabilités personnelles ? S'introduit ainsi la question des traces de soi et du sens d'une vie.

La distinction établie par Fabienne Cavallé (1999) entre « trois relations foncières à l'espace : la propriété, la patrimonialité, l'autochtonéité » peut éclairer les pratiques de changement de domicile. Pouvons-nous émettre l'hypothèse que l'avance en âge ferait préférence au sentiment d'appartenance (autochtonéité) tandis que s'atténuerait l'objectif de « faire propriété » (développé aux moments du « faire famille », conjugale et parentale) ? La patrimonialité étant reconvertie par l'attribution aux descendants des biens et positions sociales⁵. La relation privilégiée au territoire se marque alors par le souci d'inscription et de reconnaissance, dans la proximité et dans la cité, s'il le faut au prix de changements de lieux de vie. Certes, des dissemblances de rapports à la propriété, la patrimonialité et l'autochtonéité existent entre les groupes sociaux, selon le genre et les situations de solitude et/ou d'isolement des individus et leurs effets méritent d'être approfondis pour connaître les chemins des assignations de domiciles, individuels ou collectifs.

Cependant, une telle désaffection (qui reste à documenter) peut être détournée, voire instrumentalisée, pour inciter les individus âgés à prendre en charge leurs diverses prévoyances (hébergement, santé, obsèques, etc.) par l'appel au secteur marchand. Cette marchandisation et privatisation des protections sociales qui est en cours dans notre pays (cf. la baisse de la part de hébergements publics et élévation de celle du secteur privé) nous conduit à rappeler ici combien les « *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi* »⁶ composent le socle des assurances sociales de l'individu et de la société. Dans l'étude de « l'usage du logement pour assurer ses vieux jours », Anne Gotman et Louis Assier-Andrieu (2010) soulignent comment le domicile est ainsi assimilé à un produit financier et fondé sur « l'hypothèse du cycle de vie et la déprogrammation de la transmission ». Considérant « les limites du logement liquide » au travers des *reverse mortgage* aux USA, *prêt hypothécaire inversé* en France, A. Gotman (2010) estime qu'ils constituent des « leviers d'expropriation » des classes pauvres.

Evoquons ici également l'étude de Solène Billaud (2013) qui montre l'influence des statuts de propriétaires et de locataires lors de l'entrée en établissement « pour différer l'abandon définitif de l'ancien logement ». Des différences entre les temporalités (plus ou moins urgentes) pour la gestion des biens et domiciles précédents se font sentir comme dans le cas des mesures de protection de justice. Pour la population âgée, c'est principalement l'entrée en établissement qui fait fonction de déclencheur de telles mesures, du fait de l'appel aux liquidités. En quelque sorte, liquider son domicile pour subvenir à l'entretien de ses vieux

⁴ Dans l'étude de « l'expérience de la réinstallation à la suite [d'une] relocalisation involontaire »..

⁵ Pour les générations les plus âgées, l'effet de période économique a bénéficié à leurs descendants qui ont pu connaître de fortes promotions professionnelles, ascension sociale accompagnée de diverses patrimonialisations dont l'accession à la propriété.

⁶ Pour reprendre le titre et les analyses de Robert Castel et Claudine Haroche (2001).

os. Ces mesures de mise sous tutelle concernent particulièrement les femmes âgées, dont la part est majoritaire et s'accroît plus rapidement, dans le nombre global des mesures attribuées ces dernières années (Le Borgne-Uguen, 2013).

Décalages et détachements

Avant même les déménagements pour d'autres chez soi ou chez autrui, ou encore pour entrer en établissement, le domicile et les espaces, bien qu'appropriés et connus de longue date, peuvent devenir des lieux de repli contraint lorsqu'ils renforcent les difficultés de mobilité, limitent la perception de la vie à l'extérieur et font regretter les possibilités de rencontres fortuites. Dans ces conditions, pour les personnes seules et souvent aussi pour les couples constitués d'une personne malade et d'une personne soutien, le domicile individuel n'assure plus la contention des incertitudes. Des formes d'enfermement, parfois vécues jusqu'au sentiment d'emmurement, contribuent à dévider peu à peu ce lieu intime de ses fonctions de soubassement identitaire. L'insuffisance ressentie, dans les activités et les relations signifiantes, porte alors atteinte au sentiment d'un chez-soi protecteur de ses attaches et attachements. Le « maintien à domicile » peut ainsi tenir lieu d'injonction dans des moments où les individus se trouvent plus fortement dépendants de l'environnement et de l'action d'autrui.

Or, nous avons pu montrer combien tout en prenant soin d'eux-mêmes et de leurs proches, les individus souhaitent avant tout, selon leurs capacités, ressources et réseaux, à maintenir ou à réengager de nouvelles sociabilités. Pour s'assurer un entourage et rester en société, nombre de tentatives de familiarisation, aux alentours et au domicile, sont menées, conjuguant les techniques du corps et les techniques de soi. L'imbrication des services de professionnels, de l'entourage, de la famille s'inscrit dans les circulations au sein du domicile et des alentours, selon des codes et des normes particuliers aux diverses configurations. Pour mieux rendre compte de la construction renouvelée de l'environnement au cours de l'avance en âge et du travail permanent d'anticipation auquel il donne lieu, nous proposons de nous arrêter sur la transition du veuvage.

La transition du veuvage et l'anticipation de l'avenir : de la maison à l'appartement

Les remaniements qui succèdent au veuvage tendent à enclencher plusieurs anticipations pour les besoins à venir, l'usage des services et l'exploration de nouvelles formes de sociabilités. Majoritaires dans le veuvage, les femmes se retrouvent souvent propriétaires de maison ou d'appartement qu'elles ont du mal à envisager de quitter tant ce lieu comporte les traces de leur histoire familiale et de moments fortement investis. Pour plusieurs personnes, ce logement a déjà fait l'objet d'adaptations par le biais d'organismes spécialisés et d'aménagements dus aux compétences des conjoint-e-s et des descendant-e-s. Ces espaces ont ainsi été transformés par le détournement des usages et des objets pour des finalités de compensation (Pennec, 2013). Dans de tels contextes d'ajustements progressifs, le décès du conjoint comme le départ d'un enfant cohabitant provoquent des ruptures dans la chaîne du quotidien et dans le réajustement renouvelé des objets et des lieux. Ce qui fait obstacle dans le domicile ne peut alors plus être contourné et la nécessité d'un nouvel espace plus fonctionnel semble s'imposer pour les individus qui, face aux constats d'inadaptation des habitats et environnements, entrevoient les risques d'entrée en établissement. Le recours au déménagement vers d'autres formes de domicile privé est alors envisagé et des conseils et soutiens sont recherchés pour le passage à sa concrétisation. Les caractéristiques du nouveau logement souhaité portent majoritairement sur la présence de relais relationnels (« *le quartier d'une amie* », « *l'immeuble d'une fille* »), sur la proximité des services (marché, commerces, soins), l'existence de transports et d'espaces de sociabilités.

Ainsi, Mme Lac, suite au décès de son conjoint, s'interroge sur le meilleur choix entre maintien dans sa maison ou achat d'un appartement. Elle mûrit progressivement sa décision et va mettre huit années à « *se décider vraiment... après en avoir tant parlé (et pleuré) à ses enfants qu'ils n'y croyaient plus* ». Ses hésitations tiennent à l'histoire de sa maison construite avec et par son mari.

A 85 ans, elle fait le choix de vivre en appartement, dans un autre quartier, et elle privilégie la proximité de plusieurs services et espaces publics (marché, commerces, transports en commun, etc.) pour disposer d'une autonomie de déplacement (bus au pied de l'immeuble). Cette femme présente son nouvel espace comme celui d'une conquête personnelle, pour une vie en solo mais dans un environnement facilitant, ses décisions ayant été « *simplement soutenues* » par ses enfants qui habitent à plus de 500 kms.

Selon elle, son déménagement résulte moins de ses difficultés physique (principalement pour la marche) que de son veuvage car l'attachement à sa maison constituait un risque d'enfermement tandis que l'appartement actuel lui apporte satisfaction par son environnement.

Elle considère aussi que « *il lui pèse moins* » (au propre et au figuré) et qu'elle pourrait « *s'en détacher pour un autre lieu si besoin était* ».

Le désir d'être au monde (voir, entendre, parler, etc.) peut primer, fusse au prix de détachements de leurs domiciles et territoires de vie précédents (Pennec, 2006, 2012). Les soutiens des tiers, de la parenté, des autres proches et de la part des professionnels, permettent d'imaginer, d'anticiper, d'organiser les recherches de modifications, les tentatives et les transitions qui, parfois après divers allers-retours, se concluent par des déménagements, et parfois par le choix de vie en établissement collectif. Les avis portés sur la vie en établissements sont des regards mêlés, ils croisent les temporalités passées et à venir des parcours de vie. Aux premiers propos centrés sur le souhait du rester chez soi, les récits prolongés disent aussi les craintes entretenues dans/par les murs « trop habités » et les « encombrements » de la longue durée. Mieux que quiconque, les vieilles personnes connaissent l'air du temps qui vient... et encore un peu ou beaucoup celui des divers temps qui furent, qui restent et les habitent.

Pendant, même les représentations des maisons de retraite ont évolué, y compris pour les personnes les plus âgées et les plus concernées, et des distinctions sont établies entre les divers établissements, des préférences et des choix sont formulés. Des arguments sont avancés pour prévoir une nouvelle demeure afin de ne pas peser sur les descendants, de ne pas vivre le sentiment de « devenir une charge » pour ces derniers par « excès de dépendance ». Sont convoqués alors les droits d'une protection sociale (*propriété sociale*) au titre de la participation collective à son édification ainsi que l'éthique du soin. Ce nouveau contexte semble également apparaître au travers des études de la Drees (*Solidarité et Santé*, n° 18, 2011) qui indiquent une amélioration des conditions de l'entrée en établissement et une meilleure évaluation des modes de vie par les individus et leurs proches.

Reste que, l'antinomie construite entre le maintien au domicile et les établissements de personnes âgées n'a pas conduit à renouveler la conception de formes intermédiaires d'habitats dans notre pays. Les formules expérimentées sont diversifiées mais restent peu nombreuses, même en les considérant au sens large du terme alors que l'on constate une forte diminution des logements-foyers, relevant des CCAS et du secteur associatif, au profit du développement des résidences-services et maisons de retraite du secteur privé commercial (*Solidarité et Santé*, n° 29, 2012). Par ailleurs, la faiblesse des soutiens à l'adaptation des habitats individuels, d'une part accroît l'ampleur des besoins en matière de logements adaptés (intermédiaires en ce sens) et, d'autre part, creuse les écarts entre les individus quant à l'adaptation et à l'accessibilité de leurs logements et environnements. « Les politiques sociales semblent buter sur la difficulté à estimer les carences et à décider des nécessités les plus urgentes à mettre en œuvre » (Colombet, 2011) pour définir une nouvelle offre entre

médicalisation (passages des FL en EHPAD) et habitats groupés adaptés. Eléments qui renforcent l'appel aux services au sein de la parenté lors des situations d'urgence et/ou de ressources limitées comme en font état les pratiques de co-habitations entre générations.

La faible visibilité des cohabitations et re-cohabitations entre ascendants et descendants

Les situations de cohabitations entre parents et enfants relèvent généralement de plusieurs facteurs : isolement et sentiment de solitude, difficultés fonctionnelles, inadaptation du domicile et de l'environnement, absence de services ainsi que faiblesse des ressources, etc.

Formes et temps des cohabitations

Les formes et les temps des cohabitations évoqués ici se limitent à celles vécues entre ascendants et descendants. Elles sont diverses et peu visibles *in fine* ce qui nous conduit à attirer l'attention sur ce phénomène diffus. Chaque forme de cohabitation peut recouvrir pour partie les caractéristiques des autres formes de cohabitation rapidement évoquées ci-dessous. Les unes et les autres ont été rencontrées lors des enquêtes de terrain consacrées à l'aménagement de l'habitat, aux mesures de protection de justice, aux parcours de soin à domicile.

- Les *cohabitations de toujours* pour être les mieux recensées ne semblent pas les plus nombreuses.

- Les *cohabitations intermittentes* qui ne manquent pas de se développer en situation de précarité sont, elles, caractérisées par une opacité certaine. Selon les âges des descendants, elles peuvent correspondre à plusieurs situations : aux difficultés d'accès à l'emploi, avant trente ans ; après 50 ans et parfois avant, aux précarisations des fins de carrière ; dans la quarantaine et plus globalement sur le cours des décennies adultes, elles correspondent aussi aux difficultés rencontrées dans les parcours conjugaux et familiaux. Les cohabitations regroupent alors principalement des situations de ménages aux ressources modestes qui mettent en commun biens et liens. Cohabitations au domicile d'un descendant, ou au domicile du parent pour un descendant – seul, ou avec une part de sa propre famille -.

- Les *cohabitations considérées « provisoires »* qui se prolongent. Ainsi, dans les cas d'attente d'une place en établissement, l'accueil provisoire a nécessité des aménagements, une organisation de la vie au quotidien et des soins qui ont conduit soit à limiter la recherche d'une maison de retraite soit à accroître les exigences quant aux services existants. L'accueil « *pour un temps* », dont le terme n'est pas toujours évalué face à l'évaluation de la situation du parent, peut aussi faire suite aux insatisfactions éprouvées à l'égard des établissements. Étudiées à partir des adaptations de l'habitat aux handicaps (Le Borgne-Uguen et Penneç, 2000), des listes d'attente d'entrée en établissements (Penneç, Le Borgne, 1988), de telles situations sont constatées également dans l'étude des réseaux de soutien (Penneç *et al.*, 2006) et dans le suivi des décisions intervenues lors des recours aux professionnels dans des contextes diversifiés (domicile, maison de retraite, accueils de jour) (Rebourg, Le Borgne-Uguen, 2013).

- Les *habitations de proximité ou semi-cohabitations* constituent un filet de protection rapproché, à intervention (pluri)quotidienne ou pluri-hebdomadaire. La visibilité de ce réseau de proches parents n'apparaît lui aussi qu'en partie. Les échanges de services et le soutien aux ascendants y sont nombreux, quasi incorporés, et conduisent parfois aux accueils provisoires à son domicile, ou à la présence chez le parent, évoqués précédemment.

Ces formes et niveaux de cohabitations peuvent être envisagés et, pour partie estimés, par exemple, lorsque le travail de l'un des descendants est partiellement indemnisé au titre de l'APA attribuée au parent (entre 10 et 18% des intervenants selon les estimations). Les études

HID et, plus récemment, HSM et HSA, permettent d'aller plus loin dans la connaissance de ces configurations, de même que l'enquête Share au niveau européen. L'importance des re-cohabitations a également été relevée par Sylvie Renaut *et al.* (2011, 2012) à l'occasion de l'étude des aménagements et des aides à domicile sur deux territoires qui montre la présence de formes de cohabitation également dans les groupes sociaux plus aisés, de la part de fils et de filles, tout en indiquant les disparités des modalités organisationnelles entre les groupes.

Bien que connu et mesurable, le défaut de visibilité de ces phénomènes de (re)cohabitations tient sans doute à plusieurs éléments. Le fait que les domiciles antérieurs soient souvent conservés, tout au moins par une partie des personnes, ce qui conduit à la sous-quantification du phénomène. De même, les durées de cohabitation et les parcours alternant habitats indépendants, collectifs, etc. contribuent à leur minimisation numérique. Par ailleurs, les représentations communes considèrent que les cohabitations sont une forme résiduelle en voie de disparition et contribuent à leur occultation. Or, nous pensons nécessaire d'être attentif aux formes nouvelles de maintien des cohabitations de la part des jeunes et moins jeunes générations qui cumulent chômage, insuffisance des ressources, divortialité accrue... La précarité est un des moteurs des re-cohabitations pour les plus âgés comme pour les plus jeunes. De plus, pour une part de ces derniers, il est à retenir que « la vie de famille » a pu être vécue sur le mode monoparental, généralement avec la mère et la fratrie-sororité ; mère âgée qui va survivre seule le plus souvent ou en re-cohabitation.

Des allers-retours entre chez soi et chez les siens

Nous allons emprunter à l'ouvrage d'Annie Ernaux, *Une femme* (1988), l'histoire de sa mère. Celle-ci, bien après son veuvage, va changer de domiciles et de régions à plusieurs reprises, pour venir habiter chez sa fille et son gendre, avant de revenir dans sa ville d'origine et, plus tard, de séjourner à nouveau chez sa fille. Située son travail entre « littérature, sociologie et histoire », l'auteure souligne les entrelacs des territoires, des temps, des relations sociales et familiales au cours de ces cohabitations / re-cohabitations et les remaniements identitaires en jeu.

« ... Elle n'était plus que « grand-mère », personne ne la connaissait dans la ville et elle n'avait que nous à qui parler. Brutalement l'univers était morne et rétréci, elle ne sentait plus rien... c'était vivre dans un monde qui l'accueillait d'un côté et l'excluait de l'autre... Elle s'est acclimatée... Elle liait connaissance avec des gens qu'elle retrouvait ensuite régulièrement, elle bavardait avec la boulangère, elle se recréait son univers. »

« [...] Elle nous a suivis en région parisienne, dans une ville nouvelle en pleine construction... Elle ne s'habitait pas à vivre là. Au bout de six mois, elle a décidé de revenir, une fois encore, à Yvetot. Elle a emménagé dans un studio de plain-pied pour personnes âgées, à proximité du centre. Heureuse d'être à nouveau indépendante, de retrouver la dernière de ses sœurs... d'anciennes clientes... Mais aussi [...] l'agacement de n'avoir pour voisins que des vieux (son refus violent de participer aux activités du « club du troisième âge »)... Le studio sera sa dernière habitation à elle. »

Plus tard, après un nouvel emménagement chez sa fille, un accident provoqué par un automobiliste conduit à l'hospitalisation de sa mère puis à l'entrée en service de gériatrie jusqu'à son décès.

Comme dans ce récit, une part des cohabitations observées fait suite aux événements de santé (accidents, hospitalisations) et à la pénurie d'alternatives satisfaisantes pour les individus et leurs proches. Selon les configurations en présence, les motifs et durées des cohabitations, les interactions s'avèrent complexes et elles supposent des négociations pour élaborer le sentiment d'un nouveau chez-soi pour les uns et les autres. L'utilisation commune des cuisines, salles de bain, etc. confronte aux divergences relatives aux ordres ménagers et corporels, les normes et les rapports aux temps et aux espaces se révélant à ces occasions.

Les incertitudes pressenties sur le maintien des routines quotidiennes et les conflits de normes conduisent parfois les ascendants à refuser les propositions de cohabitation. C'est ainsi le cas d'une femme isolée qui tout en souhaitant plus d'entourage ... « *préfère attendre encore un peu avant de rentrer en maison de retraite* » car elle n'envisage pas de vivre chez sa fille résidant dans la même commune par « *peur de se sentir commandée* » (Mme Kalon, 90 ans, zone rurale). Elle entrera quelque temps plus tard en maison de retraite, sans désir, regrettant son périmètre antérieur de sortie bien que restreint à son jardin, en l'absence de sorties du territoire de l'établissement à l'exception d'accompagnement familial ou d'urgence médicale.

Parmi ces établissements et logements collectifs avec services, une gamme de lieux et de modes peut ici être dessinée, nous en proposons un court tableau avant de nous intéresser plus particulièrement à l'expérience « entrer en établissement », distincte de celle éprouvée lors de déménagements.

Des habitats collectifs dans lesquels pouvoir continuer à se sentir chez soi ?

Le désir de rester « maître chez-soi » et de décider de l'avenir le plus longtemps possible conduit certaines personnes seules, parfois des couples, à se renseigner sur des habitats plus adaptés, les foyers-logements et autres types d'habitation de manière à anticiper les difficultés de divers ordres. L'éventualité d'une inscription esquissée au cours des entretiens est parfois tue en présence du conjoint car la fin envisagée du maintien au domicile peut laisser à entendre la mort entrevue de l'un ou de l'autre. Cette séquence conjugue la recherche d'un habitat groupé, « de proximité », à l'approvisionnement de la perspective du changement et des modes « d'acclimatation » à ces espaces collectifs.

Mais l'ensemble des habitations collectives n'est pas clairement identifié et les réalisations et les acteurs en matière d'habitats adaptés, de logements groupés sont peu repérés. Les formules qui tentent d'articuler les souhaits de préservation des pratiques privées avec les demandes de services, soin et sociabilités, s'avèrent peu connues tout comme sont généralement ignorées les conditions d'accès et les prestations possibles. En outre, la médicalisation accrue des lieux d'accueil les plus connus vient renouveler la représentation négative traditionnellement attachée aux maisons de retraite. Sur le versant opposé, le désir de maintien dans son habitat comporte aussi des soucis d'adaptation, pour les individus âgés et certains de leurs proches ; ici encore s'exprime un déficit de connaissances, de conseils et de supports pour la réalisation des travaux et les accueils de suppléance parfois nécessaires dans ce cas.

Anciennes et nouvelles formules d'habitat groupé, d'alternatives solidaires

La région Bretagne, dans laquelle ont été menées plusieurs de nos études, a connu un développement important des foyers-logements ainsi que d'autres actions d'habitats groupés à l'intention, exclusive ou non, des personnes âgées. Deux types de réalisations peuvent être distingués : les habitations individuelles et les « logements-foyer » avec services, principalement développés à l'initiative des collectivités locales et du secteur associatif.

Les habitats groupés de centre bourg en zone rurale

En zone rurale, des groupements d'habitats individuels portés par les bailleurs sociaux ont vu le jour à l'occasion des politiques consacrées au maintien des habitants sur le territoire, jeunes couples et vieilles personnes isolées (constructions de petites maisons individuelles ; restaurations d'immeubles, d'écoles, presbytères, etc.). On peut remonter ici à la politique de modernisation de l'agriculture par l'incitation à la décohabitation et à l'accueil des anciens

cultivateurs en centre bourg. Selon les communes, ces logements sociaux ont été situés à proximité des services et des lieux d'animation et parfois intégrés dans des équipements publics, sociaux ou de santé. Ces habitats individuels regroupés ont connu des évolutions diversifiées. Dans quelques communes, l'attribution d'un des logements à une maison médicale, un service à domicile ou autre service collectif (épicerie-pain et poste) a joué simultanément une fonction de veille de proximité. Cependant, dans un plus grand nombre de cas, ces logements n'assurent pas de services spécifiques à la population âgée considérée exclusivement comme population allocataire sociale et leur accueil dans ces logements ne semble plus toujours prioritaire. Quelques opérations de rénovations d'immeubles, en secteurs rural et urbain, ont pris en compte la demande de la population isolée soucieuse de se rapprocher des services, mais la conception des logements et de l'environnement (transports, loisirs...) n'a pas toujours fait l'objet d'un aménagement concerté.

En matière d'habitat intermédiaire (si, par convention, nous retenons l'usage de ce terme), il semble nécessaire de situer *a minima* la diversité des tentatives d'accéder à l'habitat et d'y vivre autrement (intermédiaire en ce sens) depuis plus de 50 années. Dans l'après guerre 39-45, période dite « de la reconstruction », plusieurs innovations prennent forme. On peut en rapprocher les habitats sociaux de centres bourgs et la politique définie par F. Tanguy-Prigent (socialiste, « ministre paysan » dans le 1^{er} gouvernement de Gaulle). Le mouvement solidaire des auto-constructeurs « Les Castors » va s'organiser sur plusieurs localités et réaliser des « cités » en autoproduction pour avoir un toit à soi (Boustingorry, 2008 ; 2010) (Messu, 2007). Initiatives ouvrières soutenues par des municipalités (de droite et de gauche), des réalisations voient le jour jusqu'aux années 70. Si ces générations pionnières disparaissent aujourd'hui, la transmission s'est effectuée à la faveur de nouvelles dynamiques, des communautés post-68 aux squats, pour la défense du droit au logement. La terminologie va elle aussi s'étendre : « habitat groupé », « habitat autogéré », « habitat participatif »... au point de voir telle ou telle expression reprise par des acteurs parfois éloignés des conceptions de départ et des habitants porteurs potentiels.

Aujourd'hui, de tels habitats « coopératifs », mettant en avant des principes solidaristes, connaissent une relance notable, particulièrement dans la région Ouest⁷, et si les réalisations concernent majoritairement de jeunes ménages, de nouveaux projets sont en gestation dont plusieurs intègrent les réflexions sur l'habitat portées par des groupes de retraités. Les associations développent également des habitats adaptés groupés selon ces principes d'entraide (Association des Paralysés de France, 2011). Enfin, plusieurs collectivités locales intègrent d'ailleurs des projets de ce type dans leur programmation d'habitats ou présentent des appels à projets en ce sens. Dans un contexte où l'attention est enfin portée sur les conséquences des insuffisances de l'adaptation de l'habitat et des environnements, le retard de la France est également souligné par rapport aux réglementations qui contribuent à freiner les initiatives. L'étude comparée d'autres pays en matière d'habitations adaptées, comme sur le plan des coopératives d'habitants (Labit, 2013), donne à voir des situations plus favorables dans les pays scandinaves mais aussi en Allemagne. Rappelons que les travaux de Francine Benguigui invitaient déjà à nous interroger sur la propriété pour *Démembrer et fractionner la propriété. De nouvelles formes de propriété à la lumière des expériences étrangères?* (2004).

Foyers-logements, Maisons d'accueils, Petites unités de vie...

Promus par des municipalités et des associations, à partir des années 1970, les foyers-logements ont constitué des formes intermédiaires d'hébergement par rapport à l'existant

⁷ Pour une connaissance des réalisations et des projets en cours sur l'ensemble du territoire français, nous conseillons tout particulièrement le travail mené par Emilie Cariou (2012) (UFR Droit, Université de Brest).

(long séjour, hospices et maisons de retraite). Ils ont permis l'accès à des habitats plus adaptés associant espaces individuels et collectifs, généralement pour des femmes seules, y compris celles de milieux modestes. Cette forme d'hébergement a souvent privilégié et réussi une insertion dans le quartier ou la localité, facilitée par la provenance commune des individus, par le biais des espaces ouverts sur des activités disponibles à des participants extérieurs. Plusieurs formules ont été développées dans cet esprit pour conjuguer les hébergements collectifs « à taille humaine » et le domicile privé. Par la suite, des « petites unités de vie » ont vu le jour par le biais d'associations ou de mutuelles, de manière indépendante ou par de nouvelles organisations au sein de structures plus grandes.

Dans les propos des individus âgés et dans ceux de leurs proches, ces lieux apparaissent encore comme des domiciles potentiels de remplacement et leur appropriation en tant qu'habitat de substitution semble possible à anticiper concrètement. Cette acceptation, relative, caractérise également les Maisons d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA) qui bénéficient de l'interconnaissance partagée d'assez longue date entre les résidents, avec les professionnels et les habitants du territoire local. Ancienneté de l'appartenance locale qui facilite parfois les services en proximité devenus nécessaires, mais qui peut aussi les rendre plus délicats. Plusieurs de ces foyers-logements et Marpa ont cherché à maintenir les résidents au sein de ce nouveau domicile jusqu'au terme de leur vie, par l'appel aux services de soin, aux équipes de soins palliatifs à domicile et au travers de la concertation avec les associations de familles et de bénévoles. Ces derniers ont parfois été à l'initiative des projets en mobilisant les collectivités, les caisses et les différents partenaires. Ces lieux de vie soutenus par les collectivités locales, les caisses de retraite... ont permis le maintien et l'inscription de la population très âgée dans le territoire. Cependant, l'évolution actuelle tend à transformer ces domiciles collectifs en « établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes » (EHPAD) au détriment de l'ouverture à et sur la cité. L'usage du sigle lui-même semble consacrer la mise à distance de ces anciens foyers-logements, de leurs résidents et ce faisant de la vieillesse.

A la fin progressive des foyers-logements, s'ajoutent les difficultés de fonctionnement et de pérennisation de diverses tentatives explorées par quelques innovateurs cherchant à associer les diverses formes d'habitat groupé, d'hébergement collectifs et les services. On peut évoquer les accueils de jour, les accueils temporaires, etc. ainsi que les services réalisés à domicile ou en accompagnement extérieur (Baluchonnage, Carpe Diem...); une variété d'expériences menées par plusieurs promoteurs parmi lesquels les groupes de retraités sont présents. La publicité autour de quelques cas, intéressants au demeurant mais dont la généralisation ne semble pas soutenue par les politiques publiques, souligne le paradoxe entre l'intérêt manifesté à l'égard des formules innovantes, le foisonnement des initiatives et la faiblesse des réalisations sur l'ensemble du territoire national. La diversité des appellations, des projets, des acteurs montre pourtant le réel souci d'anticipation des individus et des familles ainsi que de quelques bailleurs sociaux, de certaines collectivités locales, voire d'entrepreneurs privés. Ces projets à l'adresse de la population âgée, ou par les retraités qui souhaitent vivre dans un habitat adapté et facilitateur de l'accès aux services, aux espaces et aux relations sociales, indiquent aussi l'ampleur des besoins, leur urgence et le retard de la France. Les réalisations innovantes ont été recensées par Dominique Argoud (2011) qui les classe en cinq catégories : résidence-services, habitat adapté, habitat intergénérationnel, habitat partagé et habitat autogéré, formules pour lesquelles il précise les promoteurs, les limites et *in fine* leur faiblesse quantitative.

« Entrer en établissement » : l'hébergement collectif

Entrer en établissement constitue un événement d'un autre ordre, et d'une toute autre portée, que de déménager-emménager. Quitter son chez soi marque ici une étape vers un

avenir dont les anticipations comportent souvent une évaluation péjorative des états de santé et la présence de la pensée de la finitude et/ou de la mort. La rupture avec le domicile prend alors un autre sens. Ceci y compris lorsque cette rupture s'est auparavant infiltrée, peu à peu, entre les failles de l'habitable et les faiblesses de l'habitant, au point d'introduire des dissonances dans le sentiment et la sécurité du chez soi. Car, lourds de moments de vies antérieures, ces territoires de l'intime bruissent aussi des maux et des secrets d'une histoire longue qui pèsent insécurisent parfois les espaces connus. Des perceptions d'étrangeté et de discontinuité apparaissent dans les rapports avec l'univers de vie, logement et quartier, et conduisent à la recherche d'un lieu collectif. Pourtant, une telle décision, souvent revisitée sous forme intralocutoire, souvent reportée, va s'avérer difficile et parfois impossible à prendre seul-e. Franchir l'étape suppose la présence d'autrui, ami-e, enfant, personne de confiance, etc. pour faire passer les seuils et explorer le cap de nouveaux ancrages. Les enfants, ou l'un d'entre eux, souvent aux prises avec les désajustements répétés vécus par leurs ascendants dans leurs territoires de vie, se retrouvent en responsabilité de la recherche de lieux susceptibles de conjuguer adaptabilité, sécurité et sentiment d'un « à peu près chez soi ». Ils affrontent les doutes de la prise de décision pour autrui, un autrui adulte, et leur quête du « bon lieu » rencontre la complexité des processus intimes du vieillir de chaque parent, tout en découvrant un nouvel aspect du dédale de l'accès aux services, établissements et prestations. Décider pour son ascendant n'est pas toujours fait nouveau, plusieurs suppléances ont peu à peu prévalu, lors de maladies, de deuils ou encore face à la complexification de certaines activités (techniques, administratives, etc.) et aussi face au désintérêt manifesté par le parent. Mais, la décision de rompre les liens avec la maison, parfois berceau de toute une vie et/ou du début de la vie des enfants, peut faire craindre à celui qui la prend la déstabilisation de la continuité identitaire de son habitant et sa propagation à l'ensemble familial. L'entrée en établissement signifie pour tous, ascendants et descendants, l'entrée dans sa dernière période de vie et l'approche de la mort à vivre.

C'est aussi le sentiment d'entrer *chez d'autres gens*, et sous une autre gouvernance de la demeure et des modes d'habiter, qui vient forcer l'épreuve d'un ailleurs étranger. Cette sensation d'une altérité radicale transforme l'entrée en « établissement » en « placement », par défaut, par autrui etc. Le départ du chez soi se fait ainsi vers un non-domicile, un non-lieu-personnel, dans lequel le sentiment « d'être chez soi » est à la peine, tout au moins pour un temps. Comme dans les remaniements de la vie au domicile, face aux événements et aux transitions imposées, les attitudes individuelles peuvent cheminer entre repli et ouverture sur de nouvelles opportunités. Diverses stratégies de familiarisation entre les résidents, envers les professionnels et à l'adresse des nombreux passagers, sont mises au service de l'intégration au groupe tout en tentant de préserver sa sphère d'intimité, éventuellement dans les limites d'une chambre et de moments particuliers.

Pour les vieilles personnes auparavant isolées, et malgré l'effroi face au nombre des figurants dans ces lieux, ces nouveaux collectifs peuvent tenir lieu de refuge contre les perspectives incertaines de santé et de capacité à affronter le quotidien. La ré-accoutumance progressive au groupe peut favoriser de nouvelles socialisations (Mallon, 2004), dans un être au monde qui reconstruit parfois un groupe d'appartenance plus qu'un chez soi. Les désirs d'entouragement y prennent forme sous d'autres contours et la conscience de la finitude tente de tisser au cœur des linges, objets, lettres et musiques intimes... un « reliquaire » (Dassié, 2004) de préservation des histoires singulières. Ces biens tenus auxquels on tient et qui nous tiennent semblent alors condenser et compenser les propriétés d'avant, si toutefois ces « breloques et broutilles » obtiennent droit de cité au regard d'autrui et des personnes chargées de l'intendance et tenue des lieux.

Habité par ces fragments et monceaux d'histoires, de lieux et de temps mêlés, chacun des résidents tente de s'arrimer à cette multi-cohabitation propre aux entreprises-

établissements. Les modes de vie diffèrent dans ces établissements suivant les formes données à la gestion des espaces et des rythmes permis, imposés, interdits et selon les capacités négociatrices des individus et de leurs proches. Mais, la dynamique des rencontres et la scène des interactions sont principalement actionnées par les modes de direction et les usages professionnels. Et nous constatons la difficulté des établissements à cultiver le sentiment d'appartenance à la cité, l'autochtonéité semble se dérober au profit d'une mise en dépendance organisationnelle et médicalisée qui tend à régler la vie de 'la maison'. Le modèle de la prévention associé à celui des rythmes professionnels n'est pas toujours accordé aux modes de vie des habitants des lieux. Par exemple, les désirs d'ouverture et de mobilisation de ressources de sociabilités sont rarement prioritaires dans l'organisation des établissements comme en témoignent les évaluations de l'ANESM (2011). En effet, seulement 10% des services ont considéré les deux recommandations suivantes (les plus faibles scores) : - « *Ouverture de l'établissement à et sur son environnement* » et

- « *Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement dans le secteur des personnes âgées* »

L'enquête de la Drees (2011) confirme l'importance de cette limitation qui constitue le principal sujet d'insatisfaction des résidents (38%), à savoir, « *ne pas pouvoir sortir [...] ou pas aussi souvent qu'ils le souhaiteraient* ».

Nous notons également que l'utilisation des termes « places », « chambres », « lits » semble redéployée au travers de la médicalisation accrue ; usages qui contribuent à éloigner de l'esprit de chacun le sentiment d'un véritable domicile personnel. De plus, lors des restructurations des FL (adaptation et reconstruction), les anciens studios (T1 et T1bis) ont le plus souvent connu une réduction des surfaces, par suppression des « coins cuisine » par exemple, or ces derniers tenaient offices divers, lors des visites de plusieurs générations potentielles (collations, jeux, informatique, etc.) ou pour des intérêts personnels tout aussi divers (collections, informatique, fourre-tout, dressing...). Tendances hygiénistes lourdes plombées dans le bâti que les divers droits des usagers et instances de représentation réussissent difficilement à compenser. Une telle orientation renforce la rotation importante de la population si l'on tient compte de l'effet imbriqué des âges lors des entrées (d'autant plus élevés que se concrétise cette spécialisation des établissements sur l'accueil des « personnes dépendantes ») et du nombre annuel des décès qui découle de cette situation.

Rappelons cependant que ces établissements sont des lieux dont on repart, à raison de 20% pour les maisons de retraite et de 15% pour les Logements-Foyers, pour un autre domicile, le sien ou celui d'un proche (Perrin-Haynes, 2010)⁸. Ainsi, lors des transformations de Logements-Foyers en EHPAD (marquées par des hausses des tarifs), les mouvements sociaux de résidents, dont certains suivis de départs, ont montré les décalages entre les demandes toujours actuelles de formules intermédiaires d'habitat et les politiques menées par les collectivités et par l'Etat. Les formes de luttes pour éviter l'emmurement, individuel ou en collectivité, et continuer à vivre parmi les autres, contemporain et citoyen, paraissent persévérer au grand âge même si ces luttes sont peu visibles aux yeux d'autrui (Penneec, 2011, 2012).

Conclusion : Vivre en société l'affaiblissement et la finitude

Les parcours présentés font apparaître une diversité d'usages des logements et de l'environnement qui visent à maintenir les sociabilités, malgré des temps de repli dus le plus souvent à des événements de santé, personnels ou affectant un proche. Les formes des enracinements des individus supposent d'être considérées sur la durée de leurs trajectoires,

⁸ Enquête EHPA 2007, DREES

d'habitation et de territoires de vie, et selon les statuts et types d'habitat. Les narrations de l'habiter des individus les plus âgés exposent une pluralité de sentiments qui font état de déracinements, mais aussi de détachement envers des « racines déjà mortes », et de perspectives nouvelles d'arrangements continus avec soi-même et avec les autres. Les personnes tierces, proches et professionnel.le.s, lorsqu'elles confirment les rôles et places des individus, constituent les intermédiaires facilitant la vie dans un domicile, individuel ou collectif, par les aménagements et par l'animation du tissu relationnel. Néanmoins, pour une part des personnes, ces tiers manquent et, par ailleurs, certaines interactions de proximité s'avèrent parfois conflictuelles.

Les relations des vieilles personnes à leur habitat sont également marquées par le statut de leur logement (propriétaire/locataire) et mettent en jeu des transactions familiales. Nous avons montré comment les individus cherchent régulièrement à maintenir ou à réengager de nouvelles sociabilités, voire à déménager, pour s'assurer un entourage au prix de détachements de leur domicile précédent. Au cours du vieillissement et au grand âge, l'appartenance à la communauté et la reconnaissance par autrui tiennent une place importante aux yeux des individus, dans des moments où ils se trouvent plus fortement dépendants de l'environnement et de l'action d'autrui. Les soutiens des tiers, principalement ceux des membres de la parenté, des autres proches et des professionnels, peuvent permettre de vivre ces transitions en continuité avec les souhaits des personnes. En revanche, nous avons constaté la difficulté des établissements à cultiver ce sentiment d'appartenance à la cité, l'autochtonéité semblant ici se dérober au profit d'une mise en dépendance organisationnelle et médicalisée.

Les manières d'habiter, en mouvement continu de recomposition des routines et arts de faire au quotidien, sont aussi contraintes par les cadres du bâti et des environnements et par les politiques de l'habitat. En France, la politique du maintien à domicile a peu développé les moyens d'adaptation des logements comme le soulignent plusieurs rapports récents sur l'urgence d'une politique globale d'aménagement de l'habitat et des espaces collectifs. Dans le même temps, l'évolution des habitats collectifs en direction des vieilles personnes a renforcé la médicalisation des lieux d'accueil et les normes afférentes, à la défaveur des formes d'habitats intermédiaires susceptibles de répondre à la diversité des parcours de vie des individus. Il apparaît également que plusieurs types de mouvements réactivent les droits de l'accès à l'habitat, qui affectent l'ensemble de la population selon des modalités différenciées suivant les âges, les ressources, les territoires, etc. Une connaissance approfondie de l'état des lieux des possibles suppose un recensement de l'ensemble des formes d'habitat, instituées et émergentes, à l'exemple de l'étude menée par nos collègues dans la région Centre et présentée lors de ces journées. Des analyses de cas susceptibles de situer les évolutions des espaces, de comprendre le sentiment de l'habiter, sur la durée et dans les configurations des modes de vie, permettraient également de saisir les arrangements des parcours de longévité et les principes qui les fondent dans l'organisation de la cité.

L'analyse s'appuie sur un corpus de plus de 200 entretiens menés auprès de personnes âgées de plus de 60 ans, le plus grand nombre ayant entre 75 et 95 ans. Ces personnes vivent dans différents territoires de Bretagne occidentale : urbains, périurbains et ruraux, ce qui influe sur les environnements en matière d'habitats, d'aménagements et d'offre de services (sociabilités, santé, transports, etc.).

Il s'agit ici d'une analyse secondaire d'études de cas issus de recherches qui ont porté sur :

- l'adaptation des habitations aux handicaps (Le Borgne-Uguen, Pennec, 2000 ; Pennec *et al.* 2010, 2011) ;
- les pratiques de voisinage et les dynamiques de quartier (Pennec *et al.* 2005; Pronost, 2005) ;
- le soin des proches envers les individus âgés et les services professionnels (Pennec, 1997 ; Pennec, Le Borgne-Uguen, 2006 ; Rebourg, Le Borgne-Uguen *et al.* 2013) ;

- les personnes sous mesures de protection de justice (Le Borgne-Uguen, Pennec, 2004 ; Le Borgne-Uguen, 2012).
Ces études réalisées par des monographies et des entretiens, renouvelés pour une part, et par l'étude de dossiers pour certaines enquêtes (adaptation de l'habitat : 450 ; protections de justice : 300).

- ARGOUD D. 2011. « De l'hébergement à l'habitat : une évolution ambiguë », *Gérontologie et société*, n° 136, p. 13-27.
- ANESM. 2011. *Rapport d'activité 2010*.
- APF. 2011. « L'habitat groupé, une offre de service inclusive du secteur médico-social », *Etudes & Recherches*, n° 20.
- BENIGUI F. 2004. *Démembrer et fractionner la propriété. De nouvelles formes de propriété à la lumière des expériences étrangères?* Tome 2. La Documentation Française.
- BERGER M., ROUGE L., THOMANN S., THOUZELLIER C. 2008. *Vieillir en pavillon : mobilités et immobilités des personnes âgées dans l'espace périurbain*, Université Toulouse-le-Mirail LISST-CIEU, Université Paris 1 LADYSS, Université Aix-Marseille 3 CIRTA, rapport recherche PUCA, 154 p.
- BILLAUD S. 2013. « Propriétaires et locataires face à l'entrée en institution : quels arrangements pour différer l'abandon définitif de l'ancien logement » dans Membrado M. et A. Rouyer (dir), *Habiter et vieillir*, Eres, p. 169-182.
- BONVALET C., OGG J. 2009. *Les baby-boomers : une génération mobile*, Paris, Co-Editions de l'Aube et de l'INED.
- BOUSTINGORRY J. 2008. *Contribution à l'étude du logement en Aquitaine, 1850-1960. Du logement populaire à l'habitat social, des réalisations innovantes à travers les expériences du castorat*, sous la direction de Christian Thibon. Doctorat d'Histoire contemporaine, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 558 p.
- BOUSTINGORRY J. 2010. *Des pionniers autoconstructeurs aux coopérateurs : histoire des Castors en Aquitaine*. HAL tel-00707514, version 1 - 12 Juin 2012
- BRESSE M.-P., FORTIN A., DESPRES C. 2010. « Se réinstaller après une relocalisation résidentielle involontaire : entre appréciation de son nouveau milieu et deuil de l'ancien », *Lien social et Politiques*, n° 63, p. 133-141.
- BREVIGLIERI M. 2008. « Penser la dignité sans parler le langage de la capacité à agir », Payet J.-P., Battegay A. (dir) *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, Lille: Presses du Septentrion, p. 83-92.
- CARIOU E. 2012. « Habitat Groupé et Organismes HLM : une utopie réalisable et reproductible ? », *RECMA*, n° 323, p. 29-33.
- CASTEL R. et HAROCHE C. 2001. *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi, Propriété privée*, Paris, Fayard.
- CAVILLE F. 1999. L'expérience de l'expropriation, Paris, Association des études foncières, citée par Bresse M.-P. et al. *Lien social et Politiques*, n° 63, p. 133-141.
- COLOMBET C. 2011 « L'adaptation du parc de logements au vieillissement et à la dépendance », Centre d'Analyse Stratégique, *Note d'analyse*, n°245, octobre 2011
- DASSIE V. 2004. « Histoires de linges, histoires de liens : reliques et souvenirs dans l'espace domestique contemporain, dans S. Pennec (dir.), 2004, *Des vivants et des morts. Des constructions de la "Bonne mort"*, ARS-CRBC, Université de Bretagne Occidentale, p. 385-394.
- DREES, 2011. « La vie en établissement d'hébergement pour personnes âgées du point de vue des résidents et de leurs proches », *Dossiers Solidarité et Santé*, n° 18.
- DREES, 2012. « L'hébergement en établissements pour personnes âgées », *Dossiers Solidarité et Santé*, n° 29.

- DRIANT J.-C. 2010. « La mobilité résidentielle des ménages âgés ». Programme de recherche vieillissement de la population et habitat, *Changer de résidence ? Changer de pays ? Les comportements résidentiels des retraités*. Coordination Phuong Mai Huynh, PUCA. p.17-32.
- ERNAUX A. 1987. *Une femme*, Paris, Gallimard.
- GOTMAN A. « Vers la fin de la transmission ? De l'usage du logement pour assurer ses vieux jours » Le prêt à hypothèque inversée, *Sociologie*, 2010/1 Vol. 1, p. 141-159. DOI : 10.3917/socio.001.0141
- GOTMAN A. et ASSIER-ANDRIEU L. « Le prêt viager hypothécaire : les limites du logement liquide », PUCA, *Vieillesse de la population et habitat*. Annuaire des recherches, février 2010.
- HENNION A., VIDAL-NAQUET P. et al. (dir) 2012. *Une ethnographie de la relation d'aide : de la ruse à la fiction, ou comment concilier protection et autonomie. 13 récits de cas sur l'intervention du réseau des proches, des aidants et des soignants auprès de personnes atteintes de troubles psychiques ou cognitifs*. CSI, Mines-ParisTech/Cerpe, associé au Centre Max Weber, Lyon, Rapport de recherche pour la MiRe (DREES).
- JACQUES-JOUVENOT D. 2010. « Urbains et ruraux : des cultures différentes de transmission du patrimoine », PUCA, *Vieillesse de la population et habitat*. Annuaire des recherches.
- LABIT A., NOWIK L. et THALINEAU A. (dir). 2011. *L'habitat de demain des retraités : un enjeu sociétal*, Programme APR Région Centre, Rapport intermédiaire, Citères Université Tours et Cedete Université d'Orléans.
- LABIT A. 2013. « L'habitat solidaire intergénérationnel : mythe et réalité en France et en Allemagne » dans Membrado M. et Rouyer A. (dir). *Habiter et Vieillir : vers de nouvelles demeures*, Toulouse, Eres, p. 245-260.
- LE BORGNE-UGUEN F. 2013. « Exercice familial d'une protection juridique à l'égard d'un parent âgé et variations des formes du vieillissement », dans Hummel C., Mallon I., Caradec V. (dir), *Vieillesse et Vieillesse : regards sociologiques*, Rennes, PUR (à paraître).
- LE BORGNE-UGUEN F. 2012. « L'expérience de la protection juridique au sein des couples âgés : recours au droit, économie conjugale et économies familiales » dans Le Borgne-Uguen F. et Rebourg M. (dir), 2012, *L'entraide familiale. Régulations juridiques et sociales*, Rennes, coll. Des Sociétés, PUR, p.209-233.
- LE BORGNE-UGUEN F. 2005. « La répartition des rôles et l'affectation des places des co-habitants lors des aménagements du domicile », dans S. Pennecc ; Le Borgne-Uguen, F. (dir), *Technologies urbaines. Vieillesse et handicaps*, Rennes, éd. ENSP, p. 79-95.
- LE BORGNE-UGUEN F. et PENNECC S. 2005. « L'exercice familial des mesures de protection juridique envers les parents âgés », *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 4, p. 55-80.
- LE BORGNE-UGUEN, F. et PENNECC S. 2004. « Les stratégies des personnes âgées » dans D. Argoud et al., *Prévenir l'isolement des personnes âgées. Vivre au grand âge*, Paris, Dunod, p. 87-100.
- LE BORGNE-UGUEN F. et PENNECC S., collaboration de DOUGUET F. 2000. *L'adaptation de l'habitat chez des personnes (de plus de 60 ans) souffrant de maladies et de handicaps et vivant à domicile. Usages et interactions entre les personnes, les proches et les professionnels à travers les objets, les techniques et les aménagements*. Contrat de recherche MiRe et CNAV, Brest, Université Bretagne Occidentale, Tomes 1 et 2 : 212 et 105 pages.
- MALLON I. 2004. *Vivre en maison de retraite. Le dernier chez soi*, Rennes, PUR, Le sens social.
- MESSU M. 2007. *L'Esprit Castor. Sociologie d'un groupe d'auto-constructeurs. L'exemple de la cité de Paimpol*. Rennes, PUR, Collection Sociétés.
- NOWIK L. et A. THALINEAU (dir). 2008. *Mobilités résidentielles et maintien à domicile des personnes âgées de plus de 75 ans*. Rapport de recherche pour la consultation internationale de recherche prospective du Puca.
- NOWIK L. et A. THALINEAU. 2010. « La mobilité résidentielle au milieu de la retraite : un cadre spatial structurant lié à des configurations sociales. » *Espace, Populations, Sociétés*, n°1, p. 41-51.
- PENNECC S. 2013. « Manières d'habiter et transitions biographiques à la vieillesse » dans Membrado M. et A. Rouyer (dir), *Habiter et vieillir*, Toulouse, Eres, p. 85-104.

- PENNEC S. 2012. « Vieillesse et usages des TIC. Analyse des réalisations et des logiques d'acteurs à l'échelle d'un territoire urbain » dans Viriot-Durandal J.P., Pihet C., Chapon P.M. (dir), *Les défis territoriaux face au vieillissement*, La Documentation Française, p. 137-156.
- PENNEC S. 2008. « La ville et les liens de voisinage aux temps de la vieillesse », dans Guérin S., *Habitat social et vieillissement : représentations, formes et liens*, Paris, La Documentation Française, col. Habitat et solidarité, p. 171-186.
- PENNEC S. 2007. « Les enfants dans le soin envers leurs parents : la diversité de leurs pratiques et du sens donné à leurs actions » dans Dreyer P. et B. Ennuyer, *Quand nos parents vieillissent. Prendre soin d'un parent âgé*, Ed. Autrement, collection Mutations, p. 105-122.
- PENNEC S. 2006. « L'attachement au domicile : entre désirs et contraintes », *Les Cahiers de l'Actif*, n° 364/365, p. 11-32.
- PENNEC S. et LE BORGNE-UGUEN, F. 2006. *Les fils dans le soutien envers les ascendants*, Volume 2, 174 p. dans Caradec V. et S. Pennec et al. (dir.), *Les réseaux d'aide aux personnes âgées dépendantes et leur dynamique*, Institut de la longévité et du vieillissement, Brest, Université Bretagne Occidentale-ARS et Université Lille 3-GRACC.
- PENNEC S. et LE BORGNE-UGUEN F. 2003. *Formes de voisinage et d'entourage en situation de handicaps*, Brest, ARS, Université de Bretagne Occidentale, Fondation de France, 80 p.
- PENNEC S. et LE BORGNE F. 1988. « Analyse des demandes d'entrée en établissement pour personnes âgées, Contribution Plan gérontologique du Finistère », Brest, Adeupa-UBO, 108 p.
- PERRIN-HAYNES J. 2010. « Les établissements d'hébergement pour personnes âgées. Activité, personnel et clientèle au 31 décembre 2007 », DREES, *Série Statistiques* N° 142.
- PRONOST S. 2005. *Les réseaux d'entourage des vieilles personnes en situation de handicap vivant à domicile. La place et les usages des membres du voisinage et des amis*, Mémoire de Master 2, Actions sociales et de santé, Vieillissements et handicaps, sous la direction de S. Pennec, Brest, Université de Bretagne Occidentale.
- REBOURG M., LE BORGNE-UGUEN F. 2013. « Parcours de vulnérabilité au grand âge : le malade, l'usager, le majeur protégé », *Bilan scientifique ANR VULAGE*, Programme Vulnérabilités : à l'articulation du sanitaire et du social, Projet ANR-08-VULN-018
- RENAUT S. (dir), OGG J., PETITE S., CHAMAHIAN A., VERMEERSCH S. 2012. *L'aménagement du logement, son accessibilité et les aides techniques*. Usages et besoins, connaissance des dispositifs dans l'enquête Handicap-Santé. Programme de recherches Drees-Mire/CNSA.
- RICOEUR P. 2001, « Autonomie et vulnérabilité » *Le Juste* 2, Paris, Éditions Esprit, 91.